

NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE

CUIRS ET PEaux
RÈGLES DE CONSERVATION PAR SALAGE
EN PILE DES PEaux BRUTES DE BOVINS
ET D'ÉQUIDÉS

NF
G 53 - 002
Novembre 1970

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1 La présente norme a pour objet de définir les règles à observer pour conserver au moyen du salage en pile les peaux brutes de bovins et d'équidés destinées à la tannerie.
Elle s'applique à toutes les peaux de bovins et d'équidés obtenues après abattage et dépouille de l'animal.

RÉPARTITION ET DÉSIGNATION

2 Les peaux de bovins se répartissent en :

- 1 - peaux de veaux
- 2 - peaux de vaches
- 3 - peaux de bœufs
- 4 - peaux de taureaux

} dits « gros bovins ».

Les peaux d'équidés se répartissent en :

- 1 - peaux de chevaux
- 2 - peaux de mulets
- 3 - peaux d'ânes

} comprenant les animaux mâles et femelles.

Chaque peau est désignée par le nom de l'animal dont elle provient : peau de veau, peau de cheval, par exemple.

PRÉSENTATION OU « HABILLAGE »

3 Chaque peau doit être présentée conformément aux prescriptions de la norme NF G 53-001 « Mode de présentation des peaux brutes de bovins et d'équidés » (chapitre 3).

CONSERVATION DES PEaux

1. - METHODE DE CONSERVATION

La méthode la plus souvent employée pour conserver les peaux de bovins et d'équidés est celle du salage en pile.

Cette méthode consiste à déshydrater suffisamment, à l'aide de sel, les peaux fraîches pour empêcher le développement des bactéries de la putréfaction, et à stocker les peaux ainsi traitées en les entassant les unes sur les autres dans des locaux appropriés.

2. - DÉFAUTS À ÉVITER ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Les défauts susceptibles d'affecter les peaux salées en pile peuvent se répartir en deux catégories selon leur origine :

- les défauts d'origine microbienne, tels que taches rouges, taches violettes, échauffures ;
- les défauts d'origine chimique, tels que piqures sur chair, piqures sur fleur, taches rondes.

Homologuée
par arrêté du 27-10-70
J. O. du 30-10-70

Rules for the preservation of raw bovine and equine hides and skins salted in pile.
Richtlinien für die Konservierung durch Einsalzen in Stapeln von rohen Rinder-, Pferde-, Maultier- und Eselhäuten.

Pour combattre l'apparition des premiers, utiliser des produits antiseptiques, parmi lesquels on citera, à titre d'exemple, le naphthalène.

Pour empêcher la naissance des seconds, éliminer un des réactifs en présence en faisant passer les ions responsables éventuellement de la dégradation sous forme insoluble. (Par exemple, en ajoutant du carbonate de sodium au sel, on formera du carbonate de calcium insoluble et les sels de fer contenus dans la peau deviendront eux-mêmes carbonates, également insolubles).

Dans tous les cas, pour assurer au traitement sa plus grande efficacité :

- 1°) n'utiliser les divers produits que sous forme de **mélanges parfaitement homogènes** préparés avant l'emploi.
Exemple de mélange :
100 kg de sel + 2,5 kg de carbonate de sodium + 2 kg de naphthalène.
- 2°) employer un sel qui ne soit ni trop gros ni trop fin (voir règle 5 ci-après).

3. - RÈGLES A APPLIQUER

Pour obtenir le meilleur état de conservation des peaux, c'est-à-dire pour éviter que n'apparaissent sur elles les défauts mentionnés ci-dessus (voir paragraphe 2), les règles suivantes doivent être observées :

- 1°) Avant le salage, laver soigneusement toutes les peaux et les nettoyer, si besoin est, par tout procédé ne risquant pas de détériorer la peau (*).
- 2°) Après refroidissement et nettoyage de la peau, effectuer le salage dans les moindres délais et au maximum 5 heures après la dépouille de l'animal, en tenant compte de la température ambiante.
- 3°) Mélanger au sel, avant emploi, de manière homogène, des produits antiseptiques d'efficacité reconnue, tels que le naphthalène et le carbonate de sodium.
- 4°) N'employer aucun sel de récupération, quel qu'il soit, y compris celui provenant du broyage des peaux salées au cours de leur réception.
- 5°) Utiliser, pour les grosses peaux, un sel « tout venant » dont les cristaux passent à travers des tamis d'ouverture de mailles comprises entre 1,25 mm et 3,15 mm (selon NF X 11-501).
Pour les peaux de veaux, utiliser de préférence un sel « tout venant » dont les cristaux passent à travers des tamis d'ouverture de mailles comprises entre 0,4 mm et 1 mm (selon NF X 11-501).
Les sels employés doivent être, soit des sels marins, soit des sels de mine.
- 6°) Employer une quantité de sel au moins égale à 50% de la masse des peaux, afin d'obtenir une déshydratation maximale, et répartir le sel uniformément à la surface de chaque peau.
- 7°) Empiler les peaux en les déployant (**).
- 8°) Limiter à 1,5 m la hauteur des piles de peaux déployées. Constituer ces piles de façon telle que la saumure résultant de la déshydratation s'élimine facilement.
- 9°) Laisser la dernière peau salée, en pile, pendant 15 jours au moins.
- 10°) Lors de la mise en paquet pour l'expédition, placer le côté chair de la peau servant d'enveloppe à l'extérieur.
- 11°) Effectuer la conservation et le stockage des peaux salées dans des locaux frais (température de 10°C environ), peu éclairés, peu ventilés et où l'humidité relative soit de 70% au minimum.

(*) Il est souhaitable que les animaux aient déjà été nettoyés avant l'abattage.

(**) De préférence, empiler les peaux de veaux, chair contre chair, les grosses peaux, côté poil sur côté chair.